

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,  
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,  
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,  
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ,  
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,  
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,  
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,  
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN,  
Mme Annick WALDER, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD,  
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,  
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE,  
Mme Catherine GAY

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE  
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO  
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ  
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN  
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUD  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

6

#### **FINANCES : DM n°2\_Budget Restauration Scolaire**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complété du budget supplémentaire (BS).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

#### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLARIE**

Lors de la séance du 21 décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 5 283 463 € au titre du budget annexe de la restauration scolaire et de 302 200 € en dépenses et 922 979,46 € en recettes le 26 juin 2025 lors du vote de la décision modificative n °1.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits du Budget Annexe de la Restauration Scolaire détaillés ci-après.

## A. Les dépenses

**Les dépenses de fonctionnement** sont proposées en augmentation de 65 000 €.

- + 65 000 € sur le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Une inscription complémentaire doit permettre de recalibrer l'enveloppe de charges de personnel au plus près de l'exécution prévisionnelle pour 2025.

## B. Les recettes

**Les recettes de fonctionnement** sont proposées pour un total de 65 000 €.

Elles concernent une subvention d'équilibre complémentaire sur le chapitre 75 provenant du budget principal afin de financer les dépenses supplémentaires.

Ces propositions sont retracées en annexe 2.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 de 2025, toutes sections confondues, pour le Budget annexe de la Restauration scolaire, pour la somme de 65 000 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## ADOPTE

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Anne-Catherine LEPAGE



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 04/12/2025  
**ACTE PUBLIE LE** 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :